



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal n° 03/2017 :

Demande de crédit de CHF 55'500.-- TTC pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 24 avril 2017 avec Mme la Syndique Louise Schweizer, MM. Les Municipaux Christian Dugon (représentant M. Nicolas Ray) et Patrick Hübscher, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres présents de la Municipalité pour leur disponibilité et leurs réponses, ainsi que M. le Municipal Nicolas Ray joint par téléphone quelques jours plus tard pour un complément d'information.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Les enjeux financiers liés à ce préavis seul sont faibles voire inexistants et il faut plutôt le considérer comme une première étape logique du projet de revitalisation qui dépend de cette étude.

Les enjeux financiers de ce projet de revitalisation sont indirects et il n'y a pas de retour sur investissement direct à en attendre. En revanche, les problèmes récurrents mentionnés dans le préavis sont presque tous potentiellement générateurs de coûts. Outre les aspects écologiques (la forêt se substitue aux milieux naturels humides de qualité), des infiltrations incontrôlées sous les voies du NstCM, un risque important de débordement du ruisseau et d'inondation sont à craindre ainsi que les coûts d'intervention et de réparation y relatifs.

Intégration au plan d'investissement : En tant que crédit d'étude, ce préavis ne figure pas au plan d'investissement.

Budget : Comme précisé dans le préavis, le montant de CHF 55'500.- sera très largement couvert par la Confédération à hauteur de 60 % et le Canton à hauteur de 35 %. Ce qui ramène le coût final pour la Commune à 5 % du coût total, soit un montant assez faible de CHF 2'775.- Sans oublier le remboursement, à terme, par l'AISGE de la partie des travaux située sur les parcelles (zone 3) du futur centre scolaire.

Les subventions seront perçues en deux parties, au prorata des montants des travaux sur une zone donnée par rapport au montant total. La première partie sera perçue, lors de l'achèvement des travaux sur les zones 1 et 2, soit en 2018. La seconde partie, lors de l'achèvement du projet du centre scolaire à Le Muids, zone 3, soit en 2019 – 2020.

Toutefois, ces subventions, pour travaux et étude, restent subordonnées à la réalisation du projet. En cas d'abandon du projet pour des raisons imprévues, telles qu'un problème géologique insurmontable, le Canton peut rembourser jusqu'à 60 % le montant de l'étude, la Confédération n'entrant pas en matière.

En revanche, si le projet de revitalisation devait être abandonné suite à un refus du Conseil, il n'y aura pas de subvention à espérer pour cette étude.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie. La charge financière moyenne s'élèvera à CHF 932,40 par an (taux technique).

Amortissement : L'amortissement de cette dépense est prévu par le compte de fonctionnement.

Risques particuliers liés à cet investissement : étant donné la modicité du montant et une bonne probabilité de réalisation du projet qui en découle et qui permettra de percevoir des subventions et d'être remboursés, la Commission de Finances ne voit aucun risque particulier lié à cet investissement.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 03/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal n° 03/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 55'500.-- TTC pour les prestations relatives aux études de projet jusqu'à l'obtention du permis de construire visant à la revitalisation de cours d'eau et de milieux humides à Le Muids
2. D'accorder un crédit de CHF 55'500. — pour le financement de ce projet,
3. De financer ce dernier par la trésorerie,
4. De l'amortir par le compte de fonctionnement.

Arzier-Le Muids, le 24 avril 2017

Pour la Commission des finances :

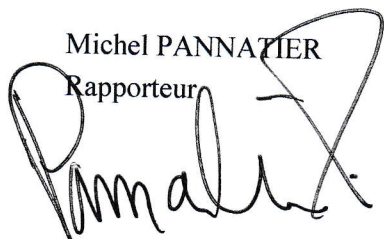
Christian BRÜGGER,



Didier HERMANN,



Michel PANNATIER
Rapporteur



Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

